



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 AVRIL 2008

PRESENTS : M. Jean GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, Conseillers Membres du Bureau ; Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme GENTILI, MM. POMMIEZ, LOZANO, Délégués Titulaires de la Ville de Bayonne ; MM. DAUBAGNA, ROUX, PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. Jacques VEUNAC, Délégués Titulaires de la Ville d'Anglet ; MM. Jakes ABEBERRY, LAFITE, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; Mme DURRUTY, M. CAUSSE, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Délégués Suppléants de la Ville de Bayonne ; M. CAZAUX, Mme GETTEN PORCHÉ, M. LIÉNARD, Délégués Suppléants de la Ville d'Anglet ; MM. POUEYTS, DOMÈGE, Mmes PRADIER, LANNEVERE, Délégués Suppléants de la Ville de Biarritz.

ABSENTS OU EXCUSES : M. BRISSON, Mme CONTRAIRES, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; M. CÉLAN, Délégué Suppléant de la Ville d'Anglet.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

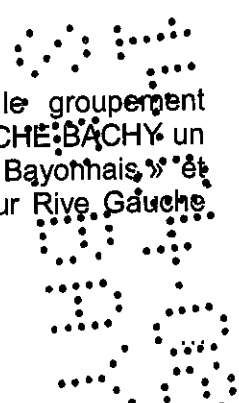
O/J N° 23 - ENVIRONNEMENT.

ASSAINISSEMENT - BAYONNE. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE ADOUR -  
TRANCHES 8 ET 9 - BASSINS AVIRON BAYONNAIS ET GIRATOIRE DU B.A.B. - PROTOCOLE  
D'ACCORD TRANSACTIONNEL.

Madame Dominique GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le 5 septembre 2006, la Communauté d'Agglomération a souscrit avec le groupement d'entreprises RENE LAPORTE/SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE/SOLETANCHE-BACHY un marché de travaux pour la création des deux bassins de stockage « Aviron Bayonnais » et « Giratoire du B.A.B. », dans le cadre de l'opération d'assainissement du secteur Rive Gauche Adour à Bayonne.



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 14 AVR. 2008

Affiché le 14 AVR. 2008



Jean GRENET

Lors de l'ouverture du chantier de l'ouvrage dit du giratoire du B.A.B., des difficultés sont apparues au niveau de la perméabilité des sols analysée in situ. Les premiers tests faisaient en effet état d'une perméabilité beaucoup plus importante que celle décrite dans les études géotechniques préalables à l'appel d'offres, induisant des problèmes techniques majeurs pour rabattre la nappe.

Ces résultats ont par la suite été confirmés et des puits de pompage supplémentaires ont dû être envisagés pour garantir le parfait achèvement de l'ouvrage.

Cette situation a conduit le groupement d'entreprises à solliciter le paiement de ces travaux, qu'il considérait comme imprévus, par la voie d'un avenant ou d'un marché complémentaire ; cette requête a été refusée par la Communauté d'Agglomération, celle-ci entendant se ménager la possibilité d'engager, par la voie du contentieux, une recherche de responsabilité et de mise en cause contractuelle.

Pour autant, il convenait d'éviter toute interruption du chantier, particulièrement pénalisante pour la collectivité publique, comme pour les usagers.

C'est la raison pour laquelle les parties se sont rapprochées et accordées sur la mise en œuvre d'un protocole d'accord transactionnel, dont les termes sont aujourd'hui soumis à la validation de l'assemblée délibérante.

Ce projet arrête les travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage selon un cahier des charges précis et fixe les concessions réciproques des parties. Sur cette base, le coût global, forfaitaire et non révisable de ces travaux est fixé à 1 130 000 € H.T. La date d'achèvement de ceux-ci est arrêtée pour la fin du mois d'octobre 2008.

Au vu de ce qui précède, le Conseil de la Communauté d'Agglomération est invité à approuver les termes du protocole d'accord transactionnel nécessaire au bon achèvement du bassin du giratoire du B.A.B. et à autoriser Monsieur le Président à procéder à sa signature.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

